

Décision

Générale

colonial

Décision n° 287-263-1918 Licenciement.

n° 287-263-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1918

Numéro JO
n° 263 du 30/09/1918

Date du numéro
30 septembre 1918

TEXTE INTÉGRAL

sont licenciés : 1° Pour inaptitude au service militaire, les gardes de 2e classe : Saleh Nacher, N° mle 193 et Mohamed Fadhel, N° Mle 219; 2° Pour mauvaise manière habituelle de servir, les gardes de 2e classe : Nahasser Heussen, N° Mle 212, Heussen Amed, N° Mle 214. 3° Pour condamnation à 3 mois de prison par le tribunal indigène de Djibouti : le garde de 1re classe Soliman Ali, N° Mle 14. Ces mutations auront leur effet pour compter du 1er octobre 1918.